






A retenir

- MILDIU** Malgré les pluies, la pression reste faible.
- OÏDIUM** Les premiers symptômes sur grappes ont été détectés. Restez vigilants jusqu'au stade fermeture de grappe.
- BLACK-ROT** On ne note pas d'évolution des symptômes, mais restez vigilants jusqu'au stade fermeture de grappe.
- VERS DE LA GRAPPE** Le deuxième vol a débuté sur le plateau et se poursuit en vallée.
- RÉGLEMENTATION** : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 15 au 19 juin 2011 (Prévisions Météo France)

		Mer 15	Jeu 16	Ven 17	Sam 18	Dim 19
Températures		14 28	14 25	13 24	13 24	14 25
Tendances			 Petites pluies localisées		 Petites pluies localisées	 Retour de températures estivales

STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Malbec	31 (32 en situations précoces)	31	31 (30 en situations tardives)
Merlot	31 (32 en situations précoces)	31	31 (30 en situations tardives)

Rappel des stades :
30 : Grains 3-4 mm
31 : Baies de taille d'un pois

32 : Grains 5-6 mm
33 : Fermeture de la grappe

MILDIOU

• Situation au vignoble

La grande majorité des parcelles est indemne de symptômes. Des taches isolées apparaissent toujours dont certaines très récemment. Ces dernières taches sont certainement liées aux contaminations élites provoquées par l'épisode pluvieux de fin mai (30 mai).

A ce jour aucun foyer significatif de maladie n'a été identifié (pas même dans les témoins non traités).

• Données de la modélisation (Potentiel Système - IFV)

Les épisodes pluvieux les plus significatifs ont été recensés les 6 et 7 juin.

	Anglars	Merquès	Puy L'Evêque	Sauzet
6 juin	13 mm	9,5 mm	22 mm	18 mm
7 juin	11 mm	22 mm	19 mm	21 mm

Des pluies moins importantes ont été enregistrées les jours suivants, notamment les 10 et 13 juin mais elles ont atteint au plus 4 mm.

Les pluies des 6 et 7 juin ont engendré des contaminations élites et une remontée de la pression épidémique qui est devenue faible hormis à Puy l'Evêque où elle reste nulle.

La pression continue d'augmenter : elle se stabilise à un niveau faible sur tous les secteurs.

Les épisodes pluvieux prévus pourraient engendrer des contaminations élites et 15 mm suffiraient à engendrer des contaminations de masse sur le secteur de Sauzet.

Un cumul de 30 mm engendrerait des contaminations de masse à Merquès. Sur les deux autres secteurs (Anglars, Puy l'Evêque), il faudrait des cumuls de l'ordre de 50 mm. 35 mm survenant en un seul évènement pluvieux engendreraient aussi des contaminations de masse sur ces secteurs.

Évaluation du risque : La tendance à la hausse de la pression épidémique se confirme. Compte-tenu du niveau très bas de pression observé ces dernières semaines, la pression n'excède pas un niveau faible sur tous les secteurs. Soyez vigilants, car les cumuls de précipitations nécessaires pour provoquer des contaminations de masse sont abaissés à 15 mm pour le secteur de Sauzet.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Les premiers symptômes sur grappes ont été détectés sur la parcelle témoin non traitée de Floressas. Cette sortie de « taches » reste limitée : 5 % de grappes atteintes et 1 à 2 grains oïdiés par grappe.

2 cas d'attaques minimales sur grappes ont également été signalés sur 2 parcelles flottantes de Merlot du secteur du plateau.

Évaluation du risque : La période de sensibilité s'étend jusqu'à la fermeture de la grappe. Maintenez votre vigilance en toutes situations.

BLACK ROT

• Situation au vignoble

Quelques nouvelles taches très localisées et peu nombreuses ont été observées.

Évaluation du risque : Le risque est toujours fort. Des contaminations sont possibles dès quelques millimètres de pluie. Soyez vigilants sur les parcelles à risque et notamment sur celles exprimant déjà des symptômes foliaires.

BOTRYTIS

Le développement de la maladie va être influencé par les conditions météo mais aussi par la situation de la parcelle : sensibilité variétale, le type de sol, les pratiques culturales (ébourgeonnage, effeuillage...).

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations exposées à un risque moyen à fort : cépages sensibles, présence régulière de symptômes de botrytis.

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Résultats des captures sur les derniers relevés des pièges du réseau (en nombre de papillons) :

	Anglars	Soturac	Floressas	Sauzet	Carnac	Bagat	Villesèque	Luzech	Mercurès
6 juin	15	14	1	1	-	5	1	25	16
9 juin	9	6	1	1	3	8	1	16	25
14 juin	11	10	3	0	9	13	3	23	23

Le deuxième vol démarre timidement sur le plateau. Il se poursuit sur les autres secteurs. Sur quelques postes, les captures ont augmenté rapidement.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis LOB version 2.0 – SRAL)

D'après le modèle, les premières pontes sont déposées depuis le 8-10 juin. Elles ne seront visibles qu'à partir du 15-17 juin sur le plateau. Les premières éclosions sont modélisées autour du 16-18 juin (24-25 juin pour le plateau).

Évaluation du risque : Le deuxième vol se poursuit.

La surveillance des vers de la grappe en deuxième génération consiste à repérer les périodes de ponte et d'éclosion pour anticiper l'émergence des premières larves et limiter ainsi leur incidence (perforations de baies et porte d'entrée pour le botrytis).

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les populations larvaires de cicadelles vertes se maintiennent à un niveau faible sur le début de la deuxième génération (un maximum de 27 larves pour 100 feuilles sur les parcelles du réseau de surveillance).

Les observations de ce début de semaine ont permis d'identifier de jeunes stades larvaires (L1 à L3). La deuxième génération a donc bien démarré.

Des symptômes de grillures sur feuilles sont observés régulièrement.

Évaluation du risque : Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui s'installent dès à présent.

Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ACARIENS JAUNES

• Situation au vignoble

On observe une présence régulière d'acariens jaunes sur l'ensemble des zones du vignobles. Mais la croissance végétative active limite l'extériorisation des symptômes foliaires.

Évaluation du risque : Après floraison, il est nécessaire de surveiller les parcelles sensibles car les générations estivales d'acariens peuvent s'installer et se développer rapidement.

■ **Seuil de nuisibilité :** 30% de feuilles occupées en été

CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

• Éléments de biologie

Les larves s'observent dès les mois de mai-juin. Elles sont blanches et recouvertes d'une cire protectrice blanche et filamenteuse qu'elles sécrètent. Elles mesurent de 2 à 6 mm selon leur stade de développement. Elles sont mobiles et sautent lorsqu'on les dérange.

A la fin du printemps, les jeunes larves sont généralement regroupées à la face inférieure des feuilles de la base des rameaux situés sur la partie basse des ceps. Elles colonisent ensuite les jeunes rameaux poussants sur lesquels elles forment des manchons blancs cotonneux.



Larve de *Metcalfa pruinosa*. Photo : INRA Antibes

• Situation au vignoble

Les tous premiers individus ont été signalés sur le secteur de Duravel.

Évaluation du risque : Les méthodes de contrôle mises en œuvre contre les autres insectes ravageurs (2e génération de vers de la grappe, cicadelle verte, cicadelle de la flavescence dorée) suffisent généralement à limiter le développement de la cicadelle pruineuse.

Le prochain BSV Vigne Cahors paraîtra le le mardi 21 juin

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	